

Avis public
Demande de dérogation mineure

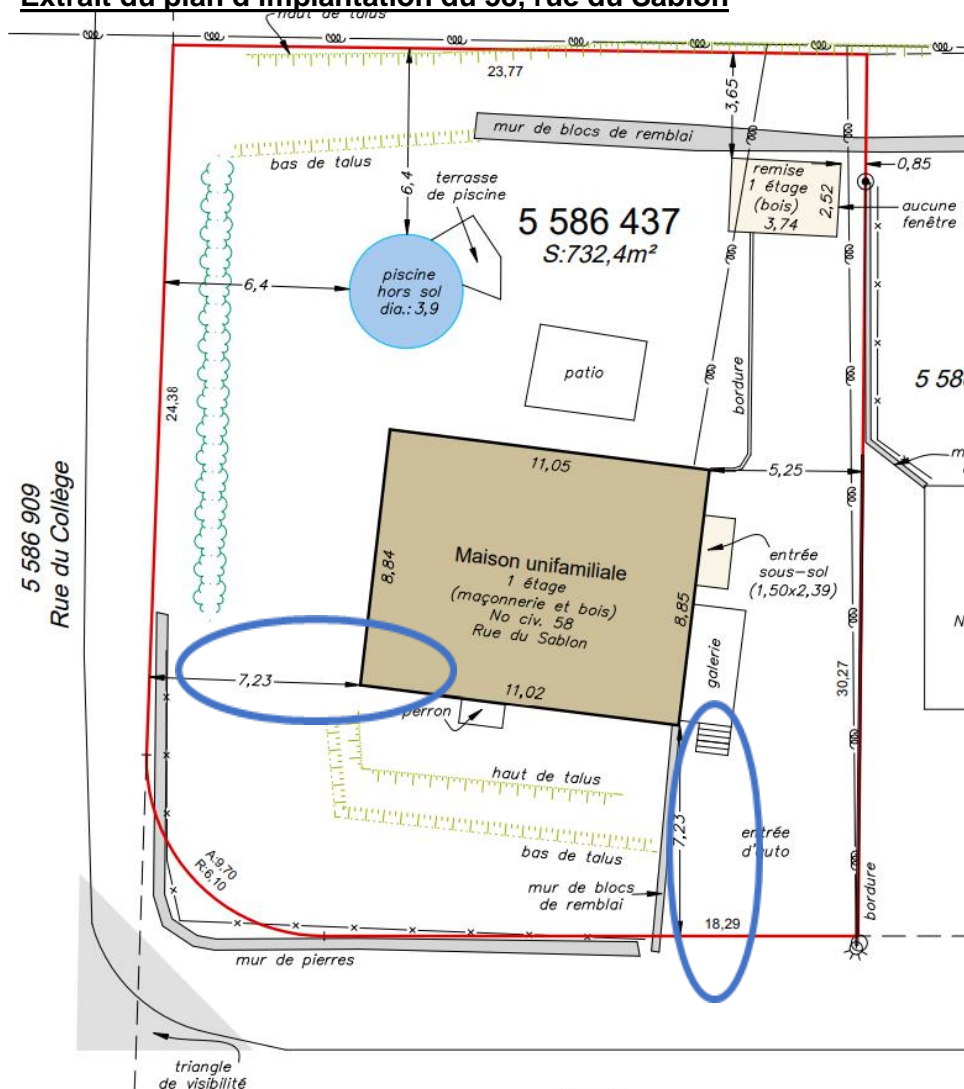
À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière adjointe :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 17 août 2021, à 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare de la nature et de l'effet de deux (2) demandes de dérogation mineure concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

1. 58, rue du Sablon (lot 5 586 437)

Demande visant à rendre réputée conforme une résidence unifamiliale isolée dont les marges avant et avant secondaire sont de 7,23 mètres au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que spécifié à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, grille des spécifications pour la zone HB-18.

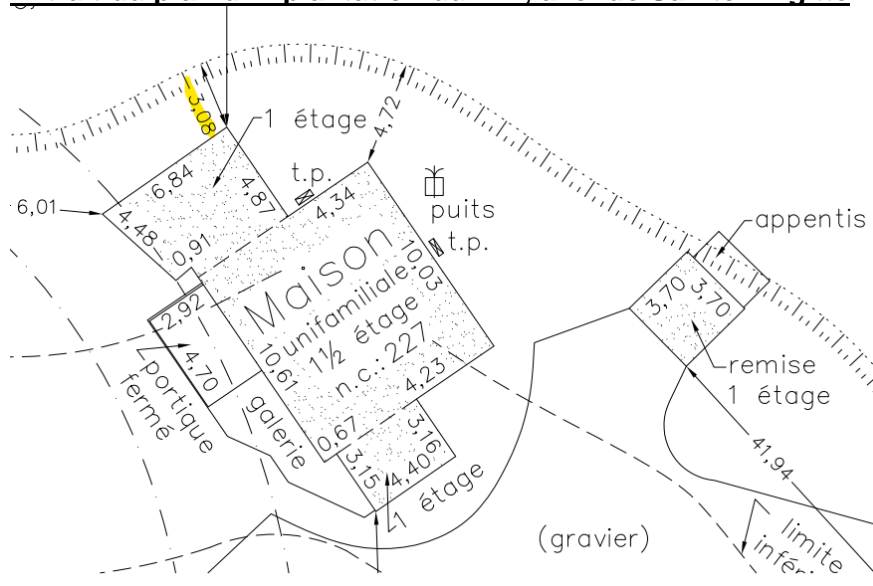
Extrait du plan d'implantation du 58, rue du Sablon



2. 227, avenue Sainte-Brigitte (lot 5 584 581)

Demande visant à rendre réputée conforme une résidence située à 3 mètres au lieu d'au moins 6 mètres d'un talus ayant une dénivellation de plus de 6 mètres de hauteur et dont la pente moyenne est supérieure à 30%, et ce, contrairement à l'article 4.5.8 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*.

Extrait du plan d'implantation du 227, avenue Sainte-Brigitte



- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections aux projets précités en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 20^e jour de juillet de l'an 2021.

La greffière adjointe
Andrée-Anne Turcotte, OMA